



SAINT-FÉLIX-DE-VALOIS

MUNICIPALITÉ DE SAINT-FÉLIX-DE-VALOIS

Aux contribuables de la susdite municipalité



AVIS PUBLIC

DEPÔT DU RÔLE D'ÉVALUATION TRIENNAL 2021-2022-2023

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par le soussigné,
secrétaire-trésorier de la susdite municipalité :

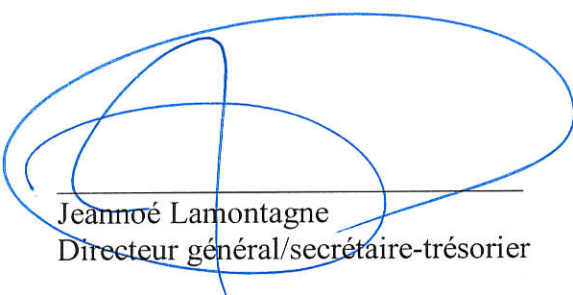
Avis est par la présente donné que le rôle d'évaluation foncière de la municipalité de Saint-Félix-de-Valois sera, en 2022 en vigueur pour son deuxième exercice financier, et que toute personne peut en prendre connaissance à mon bureau, durant les heures de bureau régulières.

Conformément aux dispositions de l'article 74.1 de la Loi sur la fiscalité municipale, avis est également donné que toute personne ayant un intérêt à cet effet peut déposer, une demande de révision à l'égard du rôle auprès de l'organisme municipal responsable de l'évaluation (OMRÉ) à la municipalité régionale de comté de Matawinie, au motif que l'évaluateur n'a pas effectué une modification qu'il aurait dû y apporter en vertu de la Loi.

Une telle demande de révision, pour être recevable, doit remplir les conditions suivantes :

1. Être déposée au cours de l'exercice financier pendant lequel survient un événement justifiant une modification au rôle ou au cours de l'exercice suivant;
2. Être faite sur le formulaire prescrit à cet effet par règlement et disponible à la municipalité régionale de Matawinie au **3184, Première Avenue, Rawdon**;
3. Être accompagnée de la somme d'argent déterminée à cet effet par le règlement 163-2014 de la municipalité régionale de comté de Matawinie.

DONNÉ à Saint-Félix-de-Valois, ce quatorzième jour du mois de septembre deux mille vingt et un.

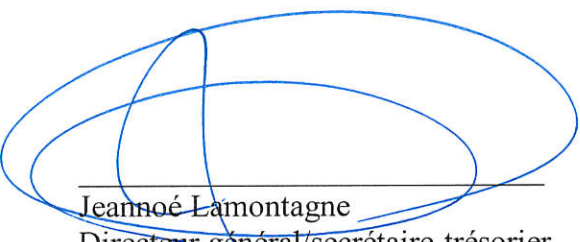


Jeannoé Lamontagne
Directeur général/secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné secrétaire-trésorier de la Municipalité de Saint-Félix-de-Valois, certifie sous mon serment d'office avoir publié le présent avis public en affichant une copie à la mairie de cette municipalité et sur le site Internet de la municipalité de Saint-Félix-de-Valois, entre 14 h et 16 h, le quatorzième jour du mois de septembre deux mille vingt et un.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce quatorzième jour du mois de septembre deux mille vingt et un.



Jeannoé Lamontagne
Directeur général/secrétaire-trésorier